



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### bilan

Question écrite n° 102459

### Texte de la question

Le plan « défense deuxième chance » présenté en octobre 2005 et créé dans le but de donner aux jeunes en difficulté des perspectives d'avenir concrètes semble produire des résultats encourageants. Ainsi M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui faire connaître le nombre de centres ouverts ou qui seront ouverts en 2006 et le nombre de jeunes qui sortiront de ceux-ci à l'automne prochain avec des acquis et des perspectives d'emploi.

### Texte de la réponse

Le dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté créé par le ministère de la défense (« Défense, 2e chance ») à l'été 2005 est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE). D'ores et déjà, six centres de formation ont été ouverts, placés sous la double tutelle du ministère de la défense et du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. En octobre 2006, soit un an après l'ouverture du premier centre, dix centres auront été ouverts. À la fin de l'année 2006, une vingtaine de centres seront en fonctionnement et auront permis à plus de 3 000 jeunes de bénéficier du dispositif mis en place. Les ouvertures se poursuivront tout au long des années 2007 puis 2008. Au total, l'ouverture d'une soixantaine d'établissements de formation « Défense 2e chance » est programmée sur l'ensemble du territoire. La capacité d'accueil offerte devrait atteindre environ 20 000 places. De nombreuses collectivités locales ont marqué leur soutien à ce projet, qui suscite le plus souvent un large consensus local. Prévus pour accueillir, sur la base du volontariat, des jeunes filles et garçons âgés de dix-huit à vingt-et-un ans en difficulté scolaire et sociale, les centres « Défense 2e chance » reposent sur un programme éducatif qui intègre à la fois une remise à niveau scolaire, une formation comportementale et civique, des activités sportives et de cohésion ainsi qu'une première phase d'apprentissage professionnel, auxquelles s'ajoute une initiation à l'informatique et au secourisme. L'ensemble du cursus est sanctionné par un certificat de formation générale (CFG) et une attestation de formation professionnelle pouvant être valorisée pour l'obtention ultérieure d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Les résultats obtenus par les premières promotions de jeunes issus des centres de Montry et de Montlhéry sont probants : 95 % d'entre eux ont obtenu le CFG (un tiers des volontaires étaient initialement illettrés) et 80 % ont suivi une formation qualifiante ou diplômante (modules de CAP, certificats de qualification professionnelle). À ce jour, 90 % des volontaires qui ont achevé leur cursus ont, soit trouvé un emploi, soit intégré un dispositif de formation professionnelle en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) ou classique (CAP...). Les entreprises témoignent donc d'un véritable intérêt pour le programme « Défense, 2e chance » comme le montrent les nombreuses conventions déjà signées avec les fédérations professionnelles (du bâtiment et des travaux publics, des transports, de l'hôtellerie...), les grandes entreprises publiques ou privées et les petites et moyennes entreprises locales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102459

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 2006, page 8700

**Réponse publiée le :** 24 octobre 2006, page 11047